

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 40 (1978)
Heft: 4

Artikel: Possibilités de politique économique et répercussions de la mécanisation dans les régions de montagne
Autor: Anderegg, Ralph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Possibilités de politique économique et répercussions de la mécanisation dans les régions de montagne

par Ralph Anderegg, Dr ès sciences économiques, collaborateur du Séminaire agraire de l'Ecole supérieure de Saint-Gall

1. Introduction
2. Problèmes concernant l'exploitation agricole
 - 2.1 Justification de la mécanisation
 - 2.2 Augmentation du revenu
 - 2.3 Réduction des frais
 - 2.4 Allégement du travail
 - 2.5 Problèmes de financement
 - 2.6 Capitaux immobilisés et endettement
 - 2.7 Emploi collectif des machines et des instruments
3. Appréciations concernant la politique agraire
 - 3.1 Maintien d'une paysannerie montagnarde saine en tant que base d'une agriculture prospère dans les régions alpines et préalpines
 - 3.2 Buts d'une politique d'approvisionnement et de prévoyance
 - 3.3 Buts d'une politique d'aménagement du territoire et d'une politique régionale
 - 3.4 Buts d'une politique de protection de l'environnement
 - 3.5 Buts d'une politique énergétique
 - 3.6 Intérêt de l'ensemble de l'économie pour une politique de financement
4. Promotion de la mécanisation

1. Introduction

Avec une valeur comptable excédant 500 millions de francs, une valeur d'achat d'un milliard de francs en chiffre rond et une valeur de remplacement d'apprachant deux milliards de francs, les machines et instruments en service dans l'agriculture de montagne représentent un capital qui correspond aux fonds propres de grandes entreprises suisses avec des milliers de postes de travail et d'importantes exportations dans tous les pays du monde.

Dans sa dissertation publiée en 1972 par les soins de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et intitulée «Les transformations intervenues dans l'agriculture de montagne», A. Dönz déclare que le changement le plus spectaculaire constaté depuis la deuxième guerre mondiale est le développement de la mécanisation¹⁾. Selon ma façon de voir, la mécanisation de l'agriculture de montagne en est actuellement au dernier tiers d'une évolution qui – en ce qui concerne le village, l'exploitation, la famille et l'individu – a été presque aussi profonde que le furent par exemple le passage du système agraire féodal à l'Etat libéral avec des paysans libres ou bien le passage de l'auto-ravitaillement rural à l'orientation de l'économie vers les marchés avec division du travail.

La mécanisation des travaux a été effectuée avec la plus grande intensité dans l'agriculture du Plateau suisse au cours de la décennie allant de 1960 à 1970 et dans l'agriculture de montagne entre 1965 et 1975 avec de très grandes différences d'une région à l'autre. Ainsi on estime que certaines exploitations de montagne, voire des communes, sont déjà intégralement mécanisées ou même surmécanisées. On peut donc dire qu'en ce qui concerne l'agriculture montagnarde, ses besoins futurs seront couverts par l'achat de nouvelles machines devant remplacer les usagées dans les exploitations de moyenne grandeur et en tant que premiers équipements dans les petites exploitations. Quant aux autres régions où les exploitations de grandeur réduite sont en prédominance ou bien dans certaines régions d'élevage, le seuil de saturation est encore loin d'être atteint.

¹⁾ Alexandre Dönz – Les transformations intervenues dans l'agriculture de montagne (exemple du Prättigau antérieur). Dissertation EPFZ no 4826, Zurich 1972, p. 117.

Tableau 1: Agriculture de montagne et mécanisation en 1969 et en 1975 *

	1969	1975
Nombre d'exploitations	55.454	49.099
– Agriculteurs exerçant leur métier en tant qu'activité principale	31.002	27.743
– Main-d'œuvre stable	49.903	42.362
Mécanisation (exemples)		
– Tracteurs à quatre roues et tracteurs à chenilles	10.034	13.468
– Tracteurs à deux roues et moto-faucheuses	44.119	43.844
– Véhicules autotractés à quatre roues motrices	6.266	
– Chars automoteurs avec dispositif ramasseur-chARGEUR		3.818
– Chars automoteurs sans dispositif ramasseur-chARGEUR		6.613
– Autochargeuses autotractées		4.724
– Autochargeuses tractées	4.159	6.880
– Installations de traite	5.252	10.421

* Source: Recensements fédéraux de 1969 et 1975 concernant l'agriculture.

2. Problèmes concernant l'exploitation agricole

A propos de la motivation de la mécanisation. J. Kessler écrit ceci dans un passage quelque peu facétieux: «Du temps de Gotthelf, c'était la grandeur du tas de fumier qui indiquait la position sociale de l'agriculteur, tandis qu'aujourd'hui c'est l'importance du parc de machines¹). Une telle assertion peut sembler exagérée, toutefois elle comporte certainement une part de vérité. Dans son étude détaillée au sujet des «Répercussions sur le plan social de la mécanisation de l'agriculture»²), basée sur de nombreuses enquêtes menées dans des exploita-

tions agricoles, Gasser en vient aux conclusions suivantes:

- Dans les petites exploitations agricoles de montagne, l'allégement du travail et la possibilité de mettre en valeur des superficies prises à ferme se trouvent au premier plan.
- Dans les plus grandes exploitations, la pénurie de main-d'œuvre joue le rôle le plus important, et, en second lieu, également l'allégement du travail. D'autre part, la pratique de l'ensilage sur une grande échelle n'a été possible que grâce à la mécanisation. Enfin seul le transporteur pneumatique a permis et facilité l'engrangement des fourrages secs, alors que cette opération représentait antérieurement un travail manuel.

2.1 Justification de la mécanisation

Les principales raisons qui militent en faveur de la mécanisation de l'agriculture sont les suivantes:

- Augmentation du revenu par l'accroissement de la production
- Réduction des frais grâce à l'économie de main-d'œuvre ne faisant pas partie de la famille de l'exploitant
- Allégements du point de vue de l'économie du travail

Les problèmes particuliers qui se posent sont:

- Les questions de financement
- Les capitaux immobilisés et l'endettement
- L'emploi collectif des matériels agricoles

2.2 Augmentation du revenu

Des augmentations du revenu peuvent être obtenues notamment par la mise en valeur d'un plus grand nombre d'unités de production (unités de surface, effectifs d'animaux) ainsi que par l'accroissement des rendements moyens obtenus par unité de production.

Grâce à la mécanisation et à d'autres progrès réalisés dans l'agriculture de montagne, on est parvenu au cours des dix années précédentes – malgré une diminution d'environ 23% du nombre des agriculteurs exerçant leur métier en tant qu'activité principale et d'approchant 26% des travailleurs stables – non seulement à augmenter la production mais à réaliser une consolidation de la structure des ex-

¹) Jürg Kessler: Collaboration d'exploitants dans le secteur de la production agricole suisse (Service de documentation LID, no 109, du 15 décembre 1976, Berne, p. 5).

²) Wilhelm Gasser: Répercussions sur le plan social de la mécanisation de l'agriculture (Contribution de la Suisse à l'enquête internationale menée par l'Association européenne de sociologie rurale, polycopie, Saint-Gall 1967, p. 105).

ploitations. Dans les comptabilités contrôlées par le Secrétariat des paysans suisses (SPS), on a pu en effet constater que le nombre moyen des animaux exploités par unité de main-d'œuvre (chevaux, bétail bovin, moutons et chèvres) avait passé de 7,1 UGB à 11,3 UGB au cours de la période 1964–1974, ce qui représente par conséquent un accroissement moyen de 4,3%. En outre, l'augmentation moyenne d'environ 1,8% du rendement laitier par vache correspond à une augmentation moyenne de 6,1% de la production de lait par unité de main-d'œuvre. Ce chiffre rentre dans le cadre de l'accroissement de la productivité des exploitations de plaine et dépasse celui de l'ensemble de l'économie.

Il est vrai que parallèlement à ces augmentations de la productivité, les salaires moyens ont passé de Fr. 25.70 (par jour et unité de main-d'œuvre) à Fr. 55.45 durant la même période 1964–1974. On doit regretter que le revenu figurant dans les comptabilités contrôlées par le SPS et considéré par rapport au revenu paritaire n'ait pu être augmenté mais seulement à peine maintenu puisqu'il représentait 68% en 1964 et 65% en 1974.

On note avec satisfaction que les dépenses faites dans l'ensemble de l'agriculture suisse pour la mécanisation (carburants, lubrifiants, entretien, réparations, amortissements), comparées au rendement agricole brut épuré, n'ont que peu augmenté à partir de 1970 (12,7% entre 1970 et 1974), voire même plutôt légèrement baissé proportionnellement au

revenu net de l'agriculture (23,3% entre 1970 et 1974)¹⁾. Il serait souhaitable, parce que favorable, que ce changement se produise également dans l'agriculture de montagne (à plus longue échéance) car il aurait des effets positifs sur l'évolution du revenu. Dans l'intervalle, il s'agit cependant d'éviter le risque d'une baisse du revenu attribuable à une mécanisation inadéquate ou à une surmécanisation dans certaines exploitations.

¹⁾ Voir Tableau 2.

2.3 Réduction des frais

Au cours de ces dix dernières années, l'indice des frais se rapportant à la main-d'œuvre ne faisant pas partie de la famille de l'exploitant a augmenté d'environ 141%, l'indice total des agents de la production agricole d'environ 90%, l'indice des prix des carburants et des lubrifiants d'environ 69% et celui des prix des machines et des instruments agricoles d'environ 65%¹⁾. Etant donné que les prix concernant les équipements mécaniques se sont moins fortement élevés que l'indice total des agents de la production agricole (25% de moins) et sont aussi de beaucoup inférieurs à l'indice des frais relatifs à la main-d'œuvre autre que familiale, il n'est pas surprenant que la mécanisation de l'agriculture ait

¹⁾ Statistiques et évaluations agricoles, de diverses années.

Tableau 2: Dépenses pour les machines et les instruments (dans les exploitations où l'agriculteur exerce son métier en tant qu'activité professionnelle principale) *

	Carburants et lubrifiants	Dépenses (en millions de francs) Entretien et réparations	Amortissements	Total	En % du rendement brut épuré de l'agriculture	En % du revenu net de l'agriculture	En % des dépenses pour la main-d'œuvre autre que familiale
1955–59	38,8	81,5	105,2	225,5	8,9	13,3	79
1960–64	46,0	95,4	196,2	337,6	11,2	18,0	126
1965–69	48,9	132,6	295,0	476,5	12,8	23,3	175
1970–74	59,2	187,4	382,0	628,6	12,7	23,3	200
1970	49,3	144,1	349,0	542,4	13,0	24,2	187
1971	55,5	158,3	360,0	573,8	12,7	23,0	192
1972	61,9	183,5	375,0	620,4	12,8	22,9	211
1973	65,4	208,3	407,0	680,7	12,5	23,6	211
1974	64,1	242,8	419,0	725,9	12,4	22,7	201

* Agriculture de montagne et de plaine (Source: Statistiques et évaluations agricoles, de diverses années).

été et soit encore réalisée sur une aussi grande échelle.

Grâce à l'abaissement des frais que l'on a pu obtenir, un ouvrier moyen ne doit plus travailler aujourd'hui qu'à peu près 5 minutes pour payer un litre de lait entier au lieu de 9 minutes en 1960 et seulement 74 minutes pour pouvoir acheter un kilo de viande de bœuf au lieu de 112 minutes également à la même époque²⁾. Pour les agriculteurs et plus particulièrement pour les paysans de montagne, il est toutefois regrettable que les importantes réductions des frais obtenues ne s'accompagnent pas d'augmentations du revenu par rapport au salaire paritaire.

2.4 Allégement du travail

Selon Dönz et Gasser, la mécanisation de l'agriculture a permis d'alléger les travaux dans une large mesure³⁾. En ce qui concerne les familles paysannes dont les membres ont un certain âge, elles apprécient avant tout l'allégement de travaux pénibles (fauchage, fanage, chargement, rentrage et engrangement du foin ou du regain, etc.) et estiment que la mécanisation a permis d'accomplir un grand progrès à cet égard. En ce qui touche la jeune génération, elle voit surtout que la mécanisation offre la possibilité d'effectuer les travaux agricoles avec d'intéressants matériels très perfectionnés et selon des méthodes modernes. En outre, la perspective de pouvoir travailler presque uniquement avec des machines engage souvent les jeunes à choisir le métier d'agriculteur et à continuer ainsi le travail de leurs ancêtres. Etre libéré de l'exécution de pénibles travaux manuels agricoles entraîne toutefois une mise à contribution croissante des nerfs et de l'esprit ainsi que des risques d'accidents lors de l'utilisation des machines ou des instruments, ce qui diminue quelque peu l'utilité de la mécanisation.

L'agriculteur de montagne renonce la plupart du temps à mieux organiser ses loisirs afin de pouvoir exploiter de plus importantes unités de production.

²⁾ Statistiques et évaluations agricoles, de diverses années.

³⁾ A. Dönz, Dissertation citée, p. 117 et suivantes / W. Gasser, polycopie citée, p. 125.

Durant les mois d'été, il faut comme toujours profiter des journées à conditions météorologiques favorables pour exécuter les travaux des champs. Par contre, les mois d'hiver peuvent laisser davantage de temps libre avec une centralisation des effectifs de bestiaux. On a alors la possibilité d'employer ces loisirs notamment pour la formation professionnelle complémentaire, l'amélioration des bâtiments existants et la réalisation de gains accessoires. Toutefois la perspective d'une politique des loisirs proprement dite s'avère encore lointaine pour l'agriculture de montagne.

2.5 Problèmes de financement

Une exploitation d'agriculteur de montagne bien mécanisée peut disposer de machines et d'instruments d'une valeur supérieure à Fr. 120 000.— (prix de remplacement). Conformément à la règle, cela presuppose que ces matériels et ces installations mécaniques ont été achetés graduellement au cours des années écoulées et à des prix de beaucoup inférieurs à la valeur à l'état neuf. En outre, une exploitation montagnarde peut arriver à un degré de mécanisation rationnel sans qu'il faille l'équiper de tous les matériels que l'on souhaiterait posséder.

Les limites que l'on doit fixer à la mécanisation sont, d'une part, les rendements possibles, d'autre part, les moyens financiers disponibles. Les modes de financement entrant en considération sont les suivants:

- Recettes courantes du chef d'exploitation, de sa femme, de ses enfants ou de ses parents qui proviennent du domaine ou d'ailleurs
- Modifications de la fortune (emploi de capitaux à disposition, vente d'éléments de la fortune)
- Utilisation totale de réserves de crédit (parenté, banques, crédits d'investissement)

Les rentrées courantes du chef d'exploitation qui proviennent du domaine ou du dehors représentent toutefois le mode de financement optimal et on devrait l'adopter désormais surtout pour les achats de matériels de remplacement.

S'il s'agit de premiers investissements dans des machines et des instruments coûteux pour des exploitations dont les bâtiments sont seulement en cours de construction, on peut alors employer non seule-

Tableau 3: Investissements dans des machines et des instruments (dans les exploitations où l'agriculteur exerce son métier en tant qu'activité professionnelle principale) *

	Investissements dans les exploitations (en millions de francs)				Machines et instruments en % du total	Machines et instruments au total (chiffres ré- éels si 1955– 1959 = 100)	Machines et instru- ments par exploita- tion (investissements annuels)	
	Bâtiments	Améliorations foncières	Machines et instruments	Total		en Fr		
1955–59	84	33	162	279	58	100	1170	100
1960–64	116	41	251	408	62	132	2180	160
1965–69	192	86	332	610	54	146	3510	214
1970–74	279	133	397	809	49	145	4780	243
1970	198	143	356	697	51	144	4090	231
1971	245	125	341	711	48	134	4010	219
1972	293	112	397	802	50	149	4780	250
1973	298	116	412	826	50	148	5090	254
1974	363	168	478	1009	47	153	6050	269

* Estimations du Secrétariat des paysans suisses sur la base de résultats des comptabilités contrôlées (calculs du SPS). Source: Statistiques et évaluations agricoles, de diverses années.

ment les recettes courantes mais encore les réserves de crédit, soit en premier lieu les crédits d'investissement. Ce mode de financement peut être recommandé avant tout dans les cas où d'importants investissements concernant des constructions (par exemple) seront effectués à une date ultérieure, soit de constructions dont la réalisation exigera des fonds disponibles ou l'utilisation totale d'autres réserves de crédit en plus des crédits d'investissement.

2.6 Capitaux immobilisés et endettement

Bien que la mécanisation à outrance de l'agriculture suisse ait dépassé son point culminant et que les nouveaux investissements annuels, par rapport aux investissements agricoles, aient baissé en moyenne du pays depuis la période 1960–1964, on constate que les acquisitions de machines et d'instruments augmentent chaque année en moyenne des exploitations où l'agriculture est pratiquée en tant que principale activité professionnelle (Voir Tableau 3). Il est vrai que certaines fluctuations de l'activité économique ont été notées à partir de 1970, mais elles ne modifient pas la tendance générale à longue échéance.

Les résultats des comptabilités contrôlées par le Secrétariat des paysans suisses font apparaître que si l'on tient compte des amortissements courants, le capital-machines et instruments (cheptel mort) a

augmenté en moyenne de toutes les exploitations agricoles de montagne et de plaine durant la période allant de 1956–1960 à 1974 puisqu'il a passé respectivement de Fr. 16 700.– à Fr. 33 700.– (Voir Tableau 4). Ce capital s'est élevé de Fr. 11 300.– à Fr. 27 600.– dans les exploitations de plaine avec bétail bovin (exploitations à production laitière), de Fr. 7 700.– à Fr. 26 800.– dans les exploitations de montagne à production laitière et de Fr. 7 100.– à Fr. 22 500.– dans les exploitations d'élevage. Le capital-machines et instruments moyen des exploitations de montagne à production laitière est donc presque aussi important que celui des exploitations de plaine avec bétail bovin, voire même supérieur par hectare (Fr. 2 110.– contre Fr. 1 840.–, chiffres de l'année 1974).

Par rapport à l'actif des exploitations et au cours de la période comprise entre 1956–1960 et 1974, le capital-machines et instruments a passé de 9,9% à 12,9% en moyenne de toutes les exploitations agricoles de montagne et de plaine, de 8,7% à 10,5% dans les exploitations de plaine avec bétail bovin, de 5,6% à 12,3% dans les exploitations d'élevage de montagne et même de 7,4% à 14,7% dans les exploitations montagnardes à production laitière. Ainsi l'exploitation de montagne à production laitière, avec ses très importants fonds immobilisés, a un capital-machines et instruments qui, proportionnellement à ces investissements, est le plus élevé de tous les autres types d'exploitations.

Malheureusement, la mécanisation des travaux agricoles telle qu'elle a été effectuée au cours de ces 20 dernières années a entraîné parallèlement une forte augmentation de l'endettement dans l'ensemble des exploitations des divers genres. Cela signifie notamment que l'agriculteur de montagne et l'agriculteur de plaine, en vue d'obtenir l'allégement du travail, la réduction des frais et l'extension du domaine, ont dû renoncer partiellement à la possibilité de pouvoir disposer librement de certains fonds à l'avenir. La proportion que représente le capital-machines et instruments par rapport à l'ensemble des dettes de l'exploitation s'est accrue au cours de la période allant de 1956–1960 à 1974. Elle a passé de 18,1% à 28,1% en moyenne de toutes les exploitations de montagne et de plaine, de 13,6% à 21,4% dans les exploitations de plaine avec bétail bovin et de 12,8% à 27,8% dans les exploitations de montagne à production laitière. A relever que dans les exploitations montagnardes combinées, la valeur correspondante s'avère de beaucoup inférieure puisqu'elle est de 25,9%. D'autre part, on ne note malheureusement aucune amélioration du développement de toutes les exploitations, quel qu'en soit le type.

2.7 Emploi collectif des machines et des instruments

Les avantages offerts par l'emploi en commun des matériels agricoles (aide entre voisins, communautés d'achat et d'utilisation de machines, communautés d'utilisation de matériels agricoles, travaux à façon) étaient déjà reconnus avant la deuxième guerre mondiale et on encourageait surtout les paysans montagnards à pratiquer ce système pour les travaux à exécuter sur les terres ouvertes. Les facteurs qui viennent compliquer les choses à cet égard sont les suivants: importantes différences d'altitude, grandes distances existant d'une exploitation à l'autre, mauvais chemins d'accès, machines devant être employées chaque jour ou effectuer des travaux à des moments strictement déterminés, machines pour lesquelles il est difficile de trouver des co-utilisateurs et machines non transportables ou fixées à demeure dont l'emploi dans plusieurs exploitations se montre impossible¹⁾. En outre, le caractère du paysan montagnard le pousse fréquemment, premiè-

rement, à préférer la propriété et l'usage individuels, deuxièmement, à éviter tout d'abord des litiges avec les voisins.

L'achat ou l'emploi en commun de matériels agricoles ou bien les travaux à façon s'avèrent certainement favorables pour l'épandage des engrais. L'usage collectif de nombreuses machines (grue à fumier, épandeuse de fumier, épandeuse de lisier à pompe aspirante et refoulante, épandeur d'engrais) s'est déjà fortement implanté. En ce qui concerne plus spécialement les machines et instruments des types les plus récents, le fait qu'ils coûtent plus cher à l'achat et à l'usage a pour conséquence que l'on cherche de plus en plus à les faire travailler au maximum par leur emploi en commun. En outre, certaines machines de conception également très moderne et destinées à être mises en œuvre dans le secteur de la culture fourragère, possèdent souvent une capacité de rendement horaire qui leur permet, durant les journées favorables, de travailler de bien plus grandes surfaces que celles de la propre exploitation. Cela d'autant plus facilement que les très grands progrès réalisés dans les techniques de conservation des fourrages (ensilage et engrangement par transporteur pneumatique, dessiccation dans séchoir à herbe) ont permis d'effectuer la récolte des fourrages en dépendant moins des conditions météorologiques. Les machines à grand rendement dont il s'agit sont notamment les tracteurs à quatre roues avec bas centre de gravité pourvus d'un moteur suffisamment puissant et de pneus jumelés, les chars automoteurs à usages multiples ainsi que de nombreux instruments et machines portés dont les faucheuses rotatives. Par ailleurs, il est réjouissant de constater que les travaux des champs sont de plus en plus exécutés par les parents, les fils et les filles, de la parenté, des voisins, des agriculteurs d'un certain âge, de même que par des paysans exerçant leur métier en tant qu'activité professionnelle accessoire (travail à façon ou autre genre de rémunération).

¹⁾ Voir Arrêté fédéral du 13 mars 1974 concernant les achats individuels de matériels agricoles dans les régions de montagne (R. no 916.071.1).

3. Appréciations concernant la politique agraire

Au cours du chapitre précédent, nous avons tenté, en ne considérant que l'économie individuelle, de dresser le bilan de la mécanisation de notre agriculture de montagne. En ce qui touche une appréciation du point de vue de la politique agraire, on doit dire que les opinions du public en général et des spécialistes peuvent parfois diverger plus ou moins.

Influencé par des discussions avec un large public, on serait quelquefois enclin à être sceptique du fait qu'il est fréquemment question de la disparition de la saine population montagnarde, de la déshumanisation des méthodes de travail traditionnelles du paysan des régions de montagne ainsi que du triomphe d'un genre de vie imposé par des considérations d'ordre économique.

On ne doit toutefois pas perdre les réalités de vue. A cet égard, il suffit de se représenter les conséquences d'un renoncement à la mécanisation. Toutes les fonctions de l'agriculture de montagne que nous jugeons actuellement d'une importance nationale seraient alors mises en question.

3.1 Maintien d'une paysannerie montagnarde saine en tant que base d'une agriculture prospère dans les régions alpines et préalpines

Bien que la mécanisation ait entraîné d'autres progrès dans le secteur de la technique agricole, elle a surtout permis d'accroître la productivité de l'agriculture de plaine et de réduire les frais. Grâce à elle, la situation précaire de l'agriculture de montagne à la fin des années cinquante et au début des années soixante a pu être graduellement redressée. Si un paysan montagnard ayant une grande proportion de travail manuel à exécuter entrait actuellement en concurrence — sur le plan économique — avec un paysan du Plateau suisse dont l'exploitation est intégralement mécanisée, la génération actuelle d'agriculteurs de montagne serait probablement la dernière.

Entre-temps, des progrès ont toutefois été accomplis en ce qui touche la mécanisation des travaux à effectuer sur les terrains en pente et on ne reconnaîtra jamais assez toute leur importance. En

1959, Löhr¹⁾ estimait que la limite d'emploi de la faucheuse de montagne se situait autour d'un taux d'inclinaison de 30 à 35%. En 1975, Dettwiler arrivait à la conclusion que lors de conditions favorables, la faucheuse de montagne et l'autochargeuse automotrice pouvaient être encore mises en œuvre sur des terrains d'une inclinaison allant même de 50 à 70%²⁾. A ce propos, Faessler ajoute les remarques suivantes: «La mécanisation effectuée dans le secteur de la culture fourragère a radicalement changé au cours de ces dix dernières années. Les modifications intervenues concernent surtout la remorque autochargeuse, dont la limite d'emploi sur les terrains déclives représente actuellement des taux d'inclinaison beaucoup plus élevés qu'on l'aurait cru possible au début des années soixante»³⁾. Les progrès réalisés dans l'agriculture de montagne grâce à la mécanisation ont eu notamment pour conséquence que la structure de cette agriculture a pu être largement conservée et même améliorée dans de nombreuses régions. Cela avec des dépenses supportables pour son économie et relativement modiques par rapport à celles qu'exigent d'autres tâches. Le maintien d'une paysannerie efficace en tant que base d'une agriculture prospère ne représente actuellement pas un objectif à long terme plutôt utopique dans les vastes territoires des régions alpines suisses, mais bien une évolution qui est en train de se produire.

Il est vrai qu'il existe encore aujourd'hui des régions et des communes dont le sort futur paraît incertain. D'un côté, l'exode rural y est déjà trop important pour que le métier d'agriculteur attire suffisamment la jeune génération. De l'autre côté, des villages où les travaux agricoles étaient effec-

¹⁾ Ludwig Löhr: L'agriculture dans les régions alpines (Graz et Stuttgart 1971, p. 78).

Ludwig Löhr: Le tracteur dans l'exploitation agricole de montagne (Graz et Stuttgart 1959, p. 8).

²⁾ Emanuel Dettwiler: Aspects techniques et économiques de l'exploitation de sols dans des zones à rendement limite (No 5 de la série de publications de la FAT, Tänikon 1975, p. 23).

³⁾ Peter Faessler: Répercussions de l'état actuel et des tendances probables de la mécanisation sur l'agriculture suisse (No 2 de la série de publications de la FAT, Tänikon 1971, p. 18).

tués pour ainsi dire durant toute l'année sont devenus des agglomérations où ces travaux ne sont pratiquement exécutés que pendant l'été, du fait que les réserves indispensables de fourrages (prairies de fauche) manquent pour l'exploitation du bétail également durant l'hiver. Il faut ajouter à cela que sur d'importants territoires où le parcellement est très poussé (Haut-Valais, Tessin, Sud des Grisons), les chemins d'accès aux domaines agricoles sont souvent mauvais.

3.2 Buts d'une politique d'approvisionnement et de prévoyance

L'approvisionnement de la population avec des produits alimentaires variés et d'une haute valeur nutritive constitue la tâche principale de l'agriculture. Grâce aux denrées comestibles qu'elle produit dans des conditions particulièrement naturelles, l'agriculture de montagne jouit plus spécialement d'une excellente renommée. Il est également significatif que de nombreuses spécialités des régions alpines et préalpines soient non seulement très appréciées, mais puissent être écoulées sans l'octroi de subventions.

En ce qui concerne la politique d'approvisionnement, il faut relever qu'en cas de guerre ou de crise grave, on serait à nouveau obligé de compter dans une plus large mesure sur la production des terres ouvertes des régions montagnardes. Cela presuppose toutefois des superficies agricoles dont les sols possèdent les caractéristiques appropriées pour les cultures en cause, comme c'est en général seulement le cas des terres ouvertes et des prairies existantes. En outre, il faudrait que les prairies, les pâturages et les alpages soient utilisés de façon plus intensive en vue d'assurer l'approvisionnement en lait et en viande, ce qui sous-entend de nouveau une exploitation durable des herbages déjà en temps de paix.

3.3 Buts d'une politique d'aménagement du territoire et d'une politique régionale

En ce qui touche les objectifs d'une politique d'aménagement du territoire, on doit se référer en premier lieu à l'art. 22 quater de la Constitution fédérale, où il est question de l'utilisation rationnelle du sol et d'une colonisation ordonnée. Ces objec-

tifs peuvent être appliqués par analogie à l'agriculture.

L'utilisation rationnelle des surfaces agricoles cultivables peut être comprise de plusieurs façons. A ce propos, il est indiqué de tenir compte des remarques suivantes, extraites d'un message du Conseil fédéral de 1951 en corrélation avec l'élaboration de la loi sur l'agriculture actuellement en vigueur: «Il est très important que l'utilisation du sol se fasse également en haute altitude selon les principes modernes. On évite ainsi qu'un nombre encore plus élevé de domaines agricoles soient convertis en pâturages et qu'une quantité encore plus grande de pâturages soient livrés à l'abandon»¹⁾. Ces remarques concernent en premier lieu les cultures fourragères et la culture de fourrages artificiels. Elles indiquent toutefois le but poursuivi, soit une utilisation des terres conforme aux lieux en cause. En d'autres mots, cela signifie que selon la nature et la texture du sol, les superficies agricoles doivent être mises en valeur comme terres ouvertes, prairies, pâturages ou alpages. Ce faisant, il est alors également possible de disposer des réserves de fourrages nécessaires pour une exploitation du bétail durant toute l'année. Considérée sous cet angle, l'amélioration fondamentale de la mécanisation des travaux sur les terrains déclives représente la condition sine qua non d'une utilisation rationnelle du sol jugée telle principalement par les milieux officiels.

Le second objectif prévu à l'article précité de la Constitution fédérale, c'est-à-dire une colonisation ordonnée — soit notamment une densité de population minimale dans les régions alpines et préalpines — ne peut être réalisé uniquement avec de l'idéalisme, comme on le sait. Quoi qu'il en soit, c'est grâce à la mécanisation et à d'autres progrès qu'on a la possibilité de maintenir un réseau stable de domaines agricoles dans les régions en question (exploitations où l'agriculture est pratiquée comme principale activité professionnelle et exploitations où l'agriculture n'est pratiquée que comme activité professionnelle accessoire), ce qui doit être apprécié à sa juste valeur du point de vue de la politique de colonisation.

¹⁾ Message du Conseil fédéral 1 1951 I 204.

En ce qui concerne les buts d'une politique régionale, il ne s'agit pas seulement de l'utilisation du sol et de la colonisation, mais encore d'accorder l'aide nécessaire pour le maintien et l'extension de l'infrastructure rurale, d'arriver à une répartition équilibrée des régions naturelles propices aux loisirs (délassement dans le voisinage immédiat des agglomérations, lieux appropriés pour les vacances, stations de séjour pour touristes) et d'octroyer une aide pour assurer des revenus minimaux et de nombreux consommateurs dans les régions rurales (magasins, hôtels, artisanat). A cet égard, une agriculture de montagne orientée vers la production et prospère peut apporter une contribution essentielle, voire même une contribution fondamentale.

3.4 Buts d'une politique de protection de l'environnement

En ce qui touche les rapports et les influences réciproques entre la nature et l'agriculture, on peut avoir des opinions différentes. D'un côté, l'agriculture entretient et façonne l'environnement naturel, mais, de l'autre côté, son empiétement sur le domaine de la nature s'étend de plus en plus et ce dernier se rétrécit dans la même mesure.

Par ailleurs, l'agriculture de montagne mécanisée est appréciée également du point de vue de la politique de protection de l'environnement. Elle contribue à améliorer le rendement ainsi que l'utilisation du sol, de l'eau et de l'air, à maintenir la diversité, les caractéristiques et la beauté du paysage, de même qu'à protéger les régions montagneuses et montueuses contre les forces destructrices de la nature (inondations, érosion du sol, avalanches). En corrélation avec l'exploitation toujours plus intensive du bétail et du sol, il faudra cependant veiller à l'avenir à ce que l'agriculture de montagne continue à être appréciée comme jusqu'ici.

3.5 Buts d'une politique énergétique

Les conditions de vie et de production modernes ont eu notamment pour conséquence que les besoins énergétiques de l'agriculture de montagne ont progressivement augmenté. Il n'y a guère à redire à cela, d'autant moins que beaucoup d'énergie «naturelle», notamment le bois, est encore utilisée. On peut toutefois supposer que des discussions et

des changements décisifs auront lieu au cours des années et des décennies futures touchant la politique énergétique, où l'agriculture montagnarde sera d'ailleurs aussi englobée puisqu'elle dépend fortement de la fourniture de produits énergétiques du fait de la mécanisation. Par ailleurs, elle ne peut être citée comme modèle en raison des pertes d'énergie qui s'y produisent (isolation insuffisante dans les maisons d'habitation et les étables, sources d'énergie inemployées telles que le lisier et les déchets, etc.). En outre, l'énergie solaire (montage de collecteurs de rayons solaires sur les toits de grande surface, amélioration de la photosynthèse par la phytogénétique, etc.) y a été mal utilisée jusqu'à maintenant. Il s'agit donc de couvrir les besoins énergétiques découlant de la mécanisation en arrivant à mieux équilibrer les rapports entre les différentes sources d'énergie.

3.6 Intérêt de l'ensemble de l'économie pour une politique de financement

Avec une dépense de la Confédération s'élevant à environ 450 millions de francs en 1976 (y compris les frais proportionnels pour l'utilisation du lait), l'agriculture de montagne a certes englouti des sommes considérables. Toutefois on ne trouve guère un autre secteur de l'économie dans lequel la concordance au sujet d'un rapport profit/frais favorable soit aussi large que dans la politique économique relative à l'agriculture montagnarde. En outre, les dépenses faites au cours des années précédentes n'ont augmenté que dans une faible mesure par rapport au produit social brut suisse et devraient se stabiliser autour de 3%.

L'accroissement de la productivité dû à la mécanisation a également contribué, de manière déterminante, à cette stabilisation. Ainsi il est possible que l'amélioration de la structure agraire dans les régions de montagne, qui n'est pas encore réalisée partout, mène à une évolution favorable de la politique de financement.

4. Promotion de la mécanisation

L'arrêté du Conseil fédéral du 31 janvier 1975¹⁾ a créé les bases légales permettant d'alléger le bud-

¹⁾ R. no 611.02

get de la Confédération par la suppression de subventions. Dans l'«Ordonnance sur l'abolition de subventions de la Confédération», du 9 février 1977²⁾, il a été en effet prévu de supprimer notamment les subventions pour les achats collectifs et individuels de machines et instruments dans les régions de montagne, cela pour toute l'année 1977. Il y a lieu de relever que ces subventions étaient en fait déjà venues à échéance en 1975. Ainsi s'est achevée une période de subventionnement de plus de 35 ans pour l'acquisition de matériels agricoles. Les étapes franchies à ce propos sont les suivantes: (1939) Encouragement à l'achat en commun de machines dans les régions montagnardes surtout prévues pour les cultures sur terres ouvertes mais dans le cadre des mesures de l'économie de guerre³⁾, (1953) Aide accordée (dans le cadre de la loi sur l'agriculture) «pour l'achat et l'utilisation, sous une forme communautaire publique ou privée, de machines et d'installations par le versement de contributions» (art. 41 de la loi sur l'agriculture), (1964) Arrêté du Conseil fédéral du 13 mars 1964⁴⁾ concernant l'«acquisition individuelle de machines agricoles dans les régions de montagne».

Au cours des années 1954 à 1975, l'achat de 116 500 matériels agricoles (machines et instruments) a été ainsi encouragé avec des fonds de la Confédération s'élevant à 55 millions de francs, auxquels sont encore venues s'ajouter les contributions cantonales. Il s'agissait entre autres de 28 700 motofaucheuses et tracteurs à un essieu, de 18 200 machines de fenaison, de 8 900 remorques à essieu moteur, de 7 800 installations de transport, de 5 500 pompes à lisier, de 4 900 installations de traite, de 4 700 installations de traction par câble, de 4 400 épandeuses de fumier, de 3 900 autochargeuses automotrices, de 3 600 charrues, de 2 900 installations pour le séchage du foin en grange, de 1 900 tracteurs et de 1 100 épandeuses de lisier avec pompe à vide⁵⁾.

Les résultats les plus remarquables obtenus avec l'encouragement à l'acquisition de matériels agri-

coles sont non seulement le degré de mécanisation atteint mais encore l'extension des services consultatifs existants au domaine du machinisme agricole. Etant donné l'évolution qui s'est produite durant ces dernières années, la reprise de l'encouragement à l'achat collectif ou individuel de machines et instruments après 1977 devient problématique. Des critiques ont été en effet émises concernant la tendance à une surmécanisation, la proportion croissante de matériels remplacés, la distribution partiellement inéquitable des fonds ainsi que l'insuffisance d'une aide de la Confédération de l'ordre de 10 à 20% et la limitation des valeurs d'achat nettes sur le plan cantonal vu l'énorme augmentation des prix des matériels agricoles.

On doit ajouter à cela que les crédits d'investissement représentent une pratique également bien établie pour l'acquisition de machines et d'instruments. Ces crédits peuvent même s'avérer une meilleure solution qu'une simple subvention lorsqu'il s'agit de matériels coûteux.

Prenons l'exemple d'un char automoteur dont le prix net est de Fr. 24 000.—. Avec une subvention du canton limitée à Fr. 8 000.— par achat individuel et une subvention globale de 30% par la Confédération et le canton, la subvention accordée dans ce cas particulier se monte à Fr. 2 400.— et correspond par conséquent à 10% du prix d'achat. Avec un crédit d'investissement pour cinq ans exempt d'intérêts, et des frais de 6% par an occasionnés par ce crédit, l'économie d'intérêts (sans intérêts composés) représente le 18% du prix d'achat. Selon l'exemple ci-dessus, l'encouragement à la mécanisation par l'octroi d'un crédit d'investissement se montre donc plus favorable pour l'agriculteur qu'une subvention. Au cas où l'on combine le crédit d'investissement et la subvention, on arrive évidemment à une aide d'un montant plus élevé que si l'on fait seulement appel à l'un de ces modes d'encouragement à la mécanisation. A mon avis, il n'incombe toutefois pas à la politique agraire d'encourager cette dernière par deux moyens différents pour obtenir le même effet.

Une autre possibilité qui se présente pour encourager la mécanisation de l'agriculture de montagne serait le versement direct de montants compensa-

²⁾ R. no 611.022.1

³⁾ Voir Message du Conseil fédéral 1 1951 I 204

⁴⁾ R. no 916.071.1

⁵⁾ Source: Statistiques et évaluations agricoles, diverses années.

teurs légèrement plus élevés que ceux qui auraient été prévus pour les années ultérieures. Une pareille façon de faire présenterait ceci d'avantageux que les exploitations qui ne pouvaient bénéficier jusqu'à maintenant ni de subventions pour l'achat de machines ni de crédits d'investissement auraient alors aussi la possibilité de profiter des versements susmentionnés. L'inconvénient de ce mode d'encouragement serait qu'il faudrait s'accommoder de ce que de tels versements ne représenteraient en somme pas une aide financière permettant de disposer des moyens financiers nécessaires au moment décisif. Quoi qu'il en soit, il convient d'examiner comment ces exploitations défavorisées du point de vue des crédits d'investissement pourraient être encou-

ragées à la mécanisation. Il existe à cet égard plusieurs possibilités, entre autres la gradation des versements compensateurs selon l'étendue de l'exploitation.

Par ailleurs, on devrait veiller à ce que la suppression provisoire ou totale des subventions pour l'acquisition de matériels agricoles n'entraîne pas aussi la suppression des conseillers en matière de machinisme agricole. Rappelons enfin l'importance qu'il y a à ce que la jeune génération reçoive la formation professionnelle nécessaire pour l'utilisation, l'entretien et la réparation du coûteux parc de machines. Ce n'est que de cette manière que la mécanisation de l'agriculture de montagne s'avérera non pas une malédiction mais une bénédiction.

La Fabrique Schilter, Stans, a une nouvelle Direction

La nouvelle Direction de l'entreprise industrielle Schilter avait organisé une conférence de presse le 4 juillet 1977. Elle tenait à porter à la connaissance publique qu'elle s'était relevée sur le plan financier et entendait reprendre pleinement la place qu'elle occupait naguère dans le secteur de la mécanisation des exploitations agricoles situées dans les régions montagneuses et montueuses, puis la défen dre. Cette entreprise, ainsi que la clientèle ancienne et future, attachent beaucoup d'importance à sa reprise et au démarrage à nouveau de la production dans le même cadre qu'auparavant afin de conserver les nombreux postes de travail.

Le programme de fabrication a été réduit, en ce sens que la construction de tracteurs de type normal est désormais abandonnée. La nouvelle Direction paraît s'être souvenue de ce qui a fait connaître l'entreprise Schilter, de la bonne réputation qu'elle a conquise de haute lutte et du travail de pionnier qu'elle a accompli. Il s'agit de la fabrication de chars automoteurs, lesquels occupent de nouveau une place de premier plan dans le programme de production actuel.

Chars automoteurs — Ils sont fabriqués en cinq modèles de grandeur différente, soit: Schilter 1000,

1300, 1600, 1800 et 2500. L'équipement de chaque modèle correspond à son but d'utilisation et il est possible de le compléter par des équipements supplémentaires. Jusqu'au modèle 1000, tous peuvent être pourvus d'un dispositif chargeur à l'arrière. Les cinq modèles sont fournis avec un toit-abri de sécurité.

Tracteurs chargeurs — Les trois modèles suivants restent inscrits au programme de fabrication: Schilter LT 1, LT 2 et LT 3. Il s'agit d'autochargeuses spéciales dont le dispositif ramasseur-chARGEUR se trouve à l'avant. Ces machines peuvent être équipées également à l'avant d'un mécanisme de coupe spécial qui en fait des véhicules utilisables pour la récolte journalière de l'herbe destinée à affourager directement le bétail.

Tracteurs universels — Les tracteurs universels UT sont encore fabriqués en trois grandeurs différentes en tant que machines à diverses possibilités d'accouplement et de montage pour les équipements de travail. Il s'agit des suivants: UT 5000, UT 6500 et UT 7200. Grâce à leurs caractéristiques particulières — quatre roues de même format et les quatre directrices, grande sécurité de roulage sur les terrains en pente, bas centre de gravité — ils seront certainement appréciés des praticiens.